

Annexe 6

Fiche Action 6	La formation et la sensibilisation de tous les agents de police aux problématiques de la sécurité routière sont améliorées.
SAFE SYSTEM	SYSTEM / SPEED / STREET / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
Objectif	Favoriser et faciliter la formation et la sensibilisation de tous les agents de police aux problématiques de la sécurité routière.
Compétences	ERIP, les zones de police, BPS
Opérationnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux de ces formations, de leur fonctionnement, et des opportunités de modifier/d'améliorer le fonctionnement. - Mettre en place des pistes d'amélioration/rationalisation de ces formations. - Identifier la manière dont les modifications légales et réglementaires seront intégrées dans les formations existantes (monitoring).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Davantage d'agents suivent effectivement les formations en lien avec la sécurité routière. - Le nombre de formations en lien avec la sécurité routière est augmenté. - Un monitoring des modifications légales et réglementaires et de leurs impacts sur les formations existantes est réalisé avec les stakeholders.
Tâche 6.1	Faire un état des lieux de ces formations, de leur fonctionnement, et des opportunités de modifier/d'améliorer le fonctionnement.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	0,1 ETP à pd. 2023
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	Cellule Sécurité routière
Partenaires internes	/
Partenaires externes	L'ERIP, les zones de police, BPS
Début	2022
Echéance	2024
Statut	À commencer
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail avec les stakeholders. - Obtention de résultats exploitables pour les tâches suivantes, et formulation de pistes d'amélioration, des moyens et du temps nécessaires.
Tâche 6.2	Mettre en place des pistes d'amélioration/rationalisation de ces formations.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	Cellule Sécurité routière
Partenaires internes	/
Partenaires externes	L'ERIP, les zones de police, BPS
Début	2024
Echéance	2030 (action en continu)
Statut	À commencer
Indicateur	Des nouvelles formations sont mises en place, ou des formations déjà existantes sont mises à jour, sur base des résultats obtenus lors de la tâche précédente.

Tâche 6.3	Identifier la manière dont les modifications légales et réglementaires seront intégrées dans les formations existantes (monitoring).
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	Cellule Sécurité routière
Partenaires internes	/
Partenaires externes	L'ERIP, les zones de police, BPS
Début	2025
Echéance	2030 (action en continu)
Statut	À commencer
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer avec les stakeholders les modifications réglementaires opportunes à intégrer aux formations. - Les formations concernées sont effectivement mises à jour avec les modifications identifiées.

